# Une réalisation



## **DESCRIPTIF SOMMAIRE**

#### LOGEMENTS COLLECTIFS

Opération labellisée NF Habitat Réglementation thermique RT 2012

## **ENGAGEMENT QUALITE**

ECONOMIE D'ENERGIE - ISOLATION ACOUSTIQUE - ISOLATION THERMIQUE - QUALITE DES EQUIPEMENTS

La conception de la résidence répond aux exigences de la règlementation thermique RT 2012 qui garantit l'optimisation de l'efficacité énergétique de votre logement. La meilleure prise en compte du chauffage, éclairage, production d'eau chaude sanitaire et ventilation permet ainsi de gagner en confort et qualité de vie tout en diminuant la consommation énergétique du logement comparativement aux précédentes réglementations.

La résidence bénéficie de la certification NF HABITAT garantissant des bénéfices concrets au quotidien : un intérieur sain, sûr, agréable à vivre et des consommations énergétiques maitrisées.

Des chaudières individuelles gaz alimentent les radiateurs basse température certifiés.



#### **INFRASTRUCTURE**

- ✓ Terrassements généraux Fondations en béton armé selon étude de sol et études béton armé.
- ✓ Murs et dalle du sous-sol en béton armé suivant études béton.
- ✓ Sous-sol comprenant des places de parking et un local technique.

#### **SUPERSTRUCTURE**

- ✓ Murs en élévations en béton armé ou brique creuse de terre cuite isolante pour les murs de façade.
- ✓ Planchers en béton armé avec rupteur de pont thermique si nécessaire, conforme à l'étude thermique, épaisseur conforme aux études béton et aux prescriptions de la certification NF HABITAT pour l'isolation acoustique.
- ✓ Enduit hydraulique teinté dans la masse ou plaquette de parement ou pierre ou peinture minérale suivant choix de l'architecte.
- ✓ Toiture terrasse étanchée avec complexe d'étanchéité et sa protection.
- ✓ Charpente bois et couverture en tuile ou zinc (selon choix de l'architecte).

## **ISOLATION THERMIQUE ET PLATERIE**

- ✓ Isolation thermique des murs de façades des logements : doublage intérieur par complexe isolant de laine minérale + plaque de plâtre de 13 mm ou PREGYMAX (ou similaire).
- ✓ Isolation du dernier étage par isolant thermique sous étanchéité ou sous couverture.
- ✓ Isolation du RDC par isolant sous le plancher et/ou isolant sur dalle.
- ✓ Isolation thermique conforme à l'étude thermique RT 2012.
- ✓ Cloisons intérieures type PLACOPAN ou similaire.
- ✓ Mur séparatif entre logements en béton banché de 18 cm ou agglomérés de béton ou cloison type PLACOSTIL de 180 mm avec ossature indépendante laine minérale et 5 plaques de BA13.

# **ISOLATION ACOUSTIQUE**

- ✓ Chape phonique par mise en place d'un isolant acoustique sous chape et épaisseur de planchers béton conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades de 30 dBA minimum.



#### MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

- ✓ Menuiseries extérieures des logements en PVC avec double vitrage peu émissif Argon.
- ✓ Occultations par volets roulants en PVC ou aluminium avec coffres de volets roulants isolés.
- ✓ Portes du hall d'entrée du bâtiment en profilés métalliques ou aluminium avec ventouses électromagnétiques.
- ✓ Garde corps des terrasses ou balcons (selon plan) en acier galvanisé thermo laqué ou aluminium avec remplissage en acier thermo laqué ou aluminium ou verre ou garde corps béton suivant choix architecte.

#### **MENUISERIES INTERIEURES**

- ✓ Portes palières à âme pleine sur cadre bois ou cadre métal, moulurées, poignée décorative, serrure 3 points avec un affaiblissement acoustique de 29 dBA minimum conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Seuil de porte palière en bois ou aluminium.
- ✓ Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laquées au four en usine. Huisseries métalliques peintes.
- ✓ Portes de placard de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.
- ✓ Equipements des placards par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie en acier chromé.
- ✓ Ensemble de boîtes à lettres conforme à la règlementation de la poste.

#### CHAUFFAGE ET FAU CHAUDE SANITAIRE

- ✓ Chauffage individuel par chaudière gaz individuelle à condensation et radiateurs basse température.
- ✓ Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT et de l'étude thermique en vue de l'obtention du label RT 2012.
- ✓ Radiateurs sèche serviette dans les salles de bain et salles d'eau.
- ✓ Eau chaude sanitaire produite par la chaudière gaz individuelle.



## **VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE**

- ✓ Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.
- ✓ Commande électrique permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

## **EQUIPEMENTS SANITAIRES**

- ✓ Robinetterie mitigeuse.
- ✓ Meuble bas de salle de bains recouvert d'un plan vasque. Ensemble surmonté d'un grand miroir et d'un point lumineux.
- ✓ Emplacement lave-linge dans la salle de bain.
- ✓ Baignoire en acier émaillé de couleur blanche.
- ✓ Receveur de douche de couleur blanche pour les salles d'eau. Porte de douche.
- ✓ WC : cuvette céramique avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau.

# **EQUIPEMENTS DE CUISINE ET ELECTROMENAGER**

## T2, T3, T3bis et T4

- ✓ Meuble sous évier, plan de travail hydrofuge de couleur.
- ✓ Evier inox 1 bac (1 bac et demi dans les T4) avec égouttoir et robinet mitigeur.
- ✓ Meubles hauts, étagères.
- ✓ Emplacement pour four et/ou micro-ondes.
- ✓ Arrivées et évacuations pour lave-vaisselle dans les T3, T3bis et T4.
- **T2** Réfrigérateur Table Top Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux et hotte aspirante intégrée.

Machine à laver le linge dans la salle de bains.

**T3, T3bis** Réfrigérateur-Congélateur - Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.

Machine à laver le linge dans la salle de bains.

T4 Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.



## **EQUIPEMENTS ELECTRIQUES**

- ✓ Haut niveau d'équipement et de sécurité de l'installation électrique par le respect de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ L'installation comprend un tableau d'abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Prise électrique étanche sur les terrasses ou balcons.
- ✓ Equipement d'éclairage et lustrerie avec commande sur minuteur pour les circulations communes, hall d'entrée, escalier, sous-sol et circulations extérieures; niveau d'éclairement conforme aux règlementations en vigueur.

#### **TELEVISION – TELEPHONE**

- ✓ La résidence est équipée d'une station de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaines nationales et la TNT, sous réserve de réception sur le site.
- ✓ 2 conjoncteurs téléphoniques type RJ45 dans le séjour et un dans la chambre principale et baie de brassage dans le tableau d'abonné.
- ✓ La TV sera raccordée directement sur les prises RJ45.



## **REVETEMENTS DE SOLS ET FAÏENCES**

### T2, T3, T3bis et T4

- ✓ Carrelage grés émaillé 45x45cm avec plinthes assorties dans toutes les pièces (sauf les chambres des T4).
- ✓ Parquet contrecollé avec plinthes bois blanches dans les chambres des T4.
- ✓ Revêtement en dalles grès cérame sur plots pour terrasses, loggias ou balcons.
- ✓ Faïence toute hauteur au-dessus de la baignoire, du tablier de baignoire et de la douche.
- ✓ Faïence au-dessus du plan de travail de la cuisine.

#### **Parties communes**

- ✓ Halls d'entrée et circulations des RDC : carrelage grés cérame et paillasson encastré.
- ✓ Circulation des étages intérieurs : moquette U3P3.
- ✓ Escaliers des étages intérieurs : peinture de sol.

#### PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

## T2, T3, T3bis et T4

✓ Murs et plafonds : Peinture velours lisse blanche acrylique

#### **Parties communes**

- ✓ Halls d'entrée : revêtement mural décoratif ou peinture et miroir au choix de l'architecte ; faux plafond décoratif.
- ✓ Circulation des RDC et étages : revêtement mural décoratif collé ou peinture, coloris au choix de l'architecte.
- ✓ Escalier des étages : peinture projeté type gouttelette.

## **ASCENSEUR**

- ✓ Ascenseur conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ L'ascenseur dessert tous les niveaux y compris le sous-sol.
- ✓ Décoration de la cabine au choix de l'architecte.
- ✓ Appel de secours téléphonique.



## SECURITE - INTERPHONE - VIDEOSURVEILLANCE

- ✓ Détecteur de fumée.
- ✓ Platine vidéophone et digicode dans le hall d'entrée et digicode sur la porte de hall extérieure.
- ✓ Badge de proximité permettant de déverrouiller le hall d'entrée.
- ✓ Le parking sous-sol et rez-de-chaussée est équipé d'un système de vidéo-surveillance permettant à la copropriété de faire télé-surveiller le parking par une société spécialisée (abonnement et matériel actif à la charge de la copropriété).

## **ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURES**

- ✓ L'ouverture du hall d'entrée se fait par un badge de proximité.
- √ 1 seule clé permet l'accès au logement et aux locaux communs de la résidence.
- ✓ Portes basculantes d'accès au sous-sol et au rez-de-chaussée à ouvertures motorisées commandés par télécommande individuelle.
- ✓ Aménagements paysagés selon le plan de l'architecte paysagiste, conception permettant de limiter les besoins en arrosage.
- ✓ Espaces verts à usage privatif pour l'appartement en rez-de-jardin, engazonné, clôturé et limité par une haie avec robinet de puisage privatif.

#### **NOTA**

✓ La rédaction du présent document étant antérieur à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements, ou matériels se révèleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entrainer des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maitre d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux loggias, terrasses et balcons est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.